

Appel à mobilité internationale sortante 2022 – 1^{re} campagne Départs entre mars à décembre 2022

L'Ecole des Docteurs Bretagne Loire met en place un programme d'aide à la mobilité internationale sortante, financé par la Région Bretagne, pour les doctorants et doctorantes qui souhaitent réaliser un séjour de recherche en Europe ou à l'international au cours de l'année 2022.

Covid-19 : restrictions des déplacements internationaux

La pandémie en cours impacte les déplacements possibles entre les pays. Nous vous conseillons très fortement de prendre connaissance régulièrement des consignes en vigueur dans le pays dans lequel vous envisagez une mobilité.

[Consultez la page « Conseils aux voyageurs » du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères](#)

IMPORTANT : en cas de report, de perturbation ou d'annulation du projet de mobilité, les lauréats et lauréates s'engagent à en informer sans délais l'Ecole des Docteurs et leur école doctorale afin de définir ensemble les options possibles. Attention, l'aide financière doit être utilisée durant un séjour qui débute et se termine au cours de l'année civile 2022.

Quels sont les objectifs de ce programme d'aide à la mobilité internationale ?

Ces aides à la mobilité ont pour objectifs d'encourager la mobilité internationale des jeunes chercheurs et chercheuses, de leur permettre de développer leur réseau scientifique et enfin, de contribuer au développement des collaborations scientifiques internationales des unités de recherche où travaillent les doctorants et doctorantes.

Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

- Être doctorant ou doctorante inscrit-e au titre de l'année 2021-2022 dans l'un des établissements d'enseignement supérieur et de recherche implantés en Bretagne, au sein de l'une des 11 Ecoles Doctorales du territoire, et réaliser ses travaux de recherche en Bretagne.
- **Prévoir un séjour scientifique à l'étranger d'une durée de 2 mois minimum¹ se déroulant entre mars et décembre 2022².** L'aide à la mobilité est calculée en fonction de la durée du séjour, **avec un maximum de 6 mois** finançable au maximum (même si le séjour dure davantage, le montant maximum de l'aide attribuable sera calculé sur la base d'un séjour de 6 mois).
- Présenter un programme de recherche pour le séjour scientifique envisagé, accepté conjointement par l'unité de recherche d'origine et par l'unité de recherche d'accueil à l'étranger qui s'engage à assurer l'encadrement scientifique du projet sur place.

Quelles sont les modalités de financement et de sélection de l'aide à la mobilité ?

- L'aide à la mobilité vise à couvrir tout ou partie des frais de déplacement (aller/retour entre la France et le pays du séjour) ainsi que des frais de séjour à l'étranger (hébergement, repas, etc.).
- L'aide financière est versée à **l'établissement d'inscription** des doctorants et doctorantes lauréat-e-s. L'établissement leur met ensuite à disposition cette aide selon ses propres modalités.
- **L'aide financière attribuée est calculée en fonction de la durée du séjour : 800 € par mois de séjour³**
- La sélection des candidats candidates est réalisée par un jury au sein de chaque école doctorale, composé sous la responsabilité du directeur ou directrice de l'école doctorale (éventuellement déléguée à un directeur adjoint ou une directrice adjointe). Les critères de sélection sont présentés plus bas.
- Le jury ne peut pas moduler le montant de l'aide accordée, sauf ajustements à la marge liés à l'épuisement de l'enveloppe financière disponible (Exemple : si un dossier pour un séjour de 4 mois est retenu, le montant de l'aide accordée sera de 3 200 €).

¹ Pour un séjour d'une durée inférieure à 2 mois, votre unité de recherche et/ou de votre école doctorale peuvent potentiellement les financer.

² Le séjour peut éventuellement se prolonger au-delà, mais la partie du séjour se déroulant en 2023 ne sera pas comptée dans la durée financée par l'aide à la mobilité 2022.

³ Calculé par demi-mois pleins et dans la limite maximale de 6 mois pris en charge, soit 4800€ maximum, et en ne comptant que les mois de séjour en 2022. Exemple : un séjour du 10/06 au 30/09 (3,7 mois) sera financé 2 800€ (800*3,5 mois)

Comment candidater ?

Pour présenter sa candidature, il suffit de remplir un dossier en ligne⁴ auquel il sera nécessaire de joindre :

- Une lettre de motivation du candidat ou de la candidate, présentant le programme des travaux qu'il ou elle compte effectuer durant le séjour et son articulation avec son projet de recherche doctoral, et éventuellement avec son projet professionnel.
- Un curriculum vitae détaillé du candidat ou de la candidate (incluant également les projets déjà réalisés et la liste des publications)
- L'avis motivé cosigné du/de la directeur/rice de thèse et du/de la directeur/rice de l'unité de recherche, expliquant notamment l'intérêt scientifique du séjour envisagé, pour le candidat ou la candidate et pour l'unité de recherche.
- Une lettre d'invitation de l'établissement ou de l'unité de recherche d'accueil indiquant les conditions d'accueil et les dates du séjour.
- La convention de partenariat dans le cas d'une cotutelle ou d'une codirection.

Quels sont les critères de sélection ?

La sélection est réalisée par le jury de l'école doctorale des candidats et candidates, sur la base des critères suivants :

- La qualité du programme scientifique prévu pour le séjour, et sa plus-value attendue pour le projet de recherche doctoral (collecte de données, réalisation d'expériences ou d'analyses spécifiques, apprentissage d'une nouvelle technique ou méthodologie, etc.)
- Les perspectives possibles pour le doctorant ou la doctorante et pour son unité de recherche en France
- L'insertion du séjour international dans le projet professionnel du doctorant ou de la doctorante
- La qualité de la présentation : le projet doit être suffisamment détaillé, les objectifs et résultats attendus clairs et précis

En pratique

Accéder au formulaire de dépôt de candidature en ligne (avant le 12/12/2021 inclus)

1. Je réponds à l'appel à mobilité en ligne pour le **12/12/2021**

Contacts : ecole-des-docteurs@doctorat-bretagne Loire.fr

2. Je reçois la réponse de l'Ecole des docteurs (31 janvier 2022)

3. Je signe la lettre d'engagement reçu de l'Ecole des docteurs et fournis les attestations demandées (responsabilité civile, assurance individuelle accident, rapatriement sanitaire)

4. Je me rapproche de mon établissement d'inscription/unité de recherche pour qu'ils me mettent à disposition cette aide financière

L'établissement vous met à disposition cette aide selon ses propres modalités

5. Je mentionne le soutien de mon financeur (Région Bretagne) dans les supports issus des travaux réalisés durant mon séjour (publications, communications orales, affiche, etc.)

6. Je réponds au questionnaire « Bilan de la mobilité » et j'y joins un bilan scientifique et un bilan financier

⁴ Vous ne devez remplir qu'un dossier en ligne, en français ou en anglais.